

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 JANVIER 2017

ORDRE DU JOUR

N° rap.		DESIGNATION
		<ul style="list-style-type: none"> • Désignation d'un secrétaire de séance
1		<p><u>Finances :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Indemnité de conseil au Comptable Public
2		<ul style="list-style-type: none"> • Mesures préalables au vote du Budget Primitif 2017
3		<p><u>Ressources humaines :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Conditions d'exercice des mandats <ul style="list-style-type: none"> - Indemnités des élus - Droit à la formation des élus communautaires de Troyes Champagne Métropole - Modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des élus de Troyes Champagne Métropole
4		<ul style="list-style-type: none"> • Gestion du personnel <ul style="list-style-type: none"> - Tableau des effectifs - Transfert des personnels de la commune d'Estissac pour l'exercice de la compétence action sociale - Conditions de recrutement par le nouvel employeur Troyes Champagne Métropole - Règles provisoires relatives à l'organisation du temps de travail des agents de Troyes Champagne Métropole - Règles encadrant le temps partiel des agents titulaires et contractuels - Participation de la communauté d'agglomération Troyes Champagne Métropole au financement de la protection sociale complémentaire de ses agents - Conditions d'emploi des vacataires au titre des prestations ponctuelles - Affiliation au régime d'assurance chômage - Modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels de Troyes Champagne Métropole - Prise en charge partielle du prix des titres d'abonnement correspondant aux déplacements effectués par le personnel de Troyes Champagne Métropole entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail

		<ul style="list-style-type: none"> - Conditions de versement de l'indemnité de départ volontaire pour les agents de Troyes Champagne Métropole - Définition de la politique d'action sociale en faveur des personnels de la communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole - Conditions d'attribution des primes et indemnités applicables aux agents de la communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole.
5		<p><u>Administration générale :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Création et composition des commissions organiques communautaires
6		<ul style="list-style-type: none"> • Commission d'appel d'offres – Désignation des membres
7		<ul style="list-style-type: none"> • Commission de délégation de service public – Désignation des membres
8		<ul style="list-style-type: none"> • Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées – Désignation des Membres
9		<ul style="list-style-type: none"> • Sociétés d'économie mixte– Désignation des membres
10		<ul style="list-style-type: none"> • Conseil de surveillance de l'Hôpital de Troyes – Désignation des représentants de Troyes Champagne Métropole
11		<ul style="list-style-type: none"> • G.I.P. Mission Locale– Désignation des représentants de Troyes Champagne M
12		<ul style="list-style-type: none"> • E.P.A Office de Tourisme – Désignation des représentants de Troyes Champag
13		<ul style="list-style-type: none"> • TCAT et GART – Désignation des représentants de Troyes Champagne Métrop
14		<ul style="list-style-type: none"> • Troyes Habitat – Désignation des représentants de Troyes Champagne Métrop
15		<ul style="list-style-type: none"> • Transmission électronique des actes au représentant de l'Etat
16		<ul style="list-style-type: none"> • Actionnariat à la SPL X-DEMAT
17		<ul style="list-style-type: none"> • Extension de la compétence optionnelle assainissement